

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Attribution de subventions de projets 2026

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M.

BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,

M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme

VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAZNI, Mme

BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme

LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

POUVOIRS :

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M.

ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme

BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne

pouvoir à M. YAHIAZNI)

EXCUSES :

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

FLP/CJ

7.5

Vie Associative

Attribution de subventions de projets 2026

Le règlement d'attribution de subventions aux associations adopté par délibération du 13 novembre 2014 et complété par délibération du 21 février 2024 s'applique à l'ensemble des subventions de droit commun versées par la commune.

Celui-ci prévoit notamment, dans son article 2, qu'une aide financière ponctuelle peut être accordée pour la réalisation d'une action organisée par l'association et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables.

Cette aide accordée se fait indépendamment de la subvention de fonctionnement. Elle donne lieu à la conclusion d'une convention entre la commune et l'association pour la durée du projet, où sont définis notamment les engagements réciproques.

À cet effet, le Conseil est appelé à se prononcer sur l'attribution individuelle de subventions de projet aux associations suivantes :

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE MUSIQUE DE CHAMBRE

Projet : Organisation de plusieurs projets durant l'année 2026, notamment le 34^e Festival qui aura lieu du 1er au 9 août 2026.

Montant : 60 000 €

ATHLETIC CLUB SALONNAIS

Projet : 14^e édition des courses des 5 et 10 km de Bel-Air le dimanche 1er février 2026.

Montant : 5 000 €

ÉCHIQUIER NOSTRADAMUS

Projet : Organisation du tournoi Fernand Pardigon les 21 et 22 mars 2026.

Montant : 1 000 €

EISSAME DE SELOUN

Projet : Organisation d'un grand concours de crèches provençales ouvert à tous du 1er au 21 décembre 2025, avec remise des prix le 7 février 2026.

Montant : 1 000 €

FÊTE LE MUR À SALON

Projet : Organisation de stages de tennis comme outil de cohésion sociale afin de favoriser l'insertion des habitants des quartiers prioritaires durant l'année 2026.

Montant : 8 000 €

FICAME

Projet : Organisation de la soirée Norouz pour le Nouvel An persan, une soirée musicale gratuite au Portail Coucou.

Montant : 700 €

PAYS SALONAIS EN TRANSITION

Projet : Organisation de la 12^e édition du Festival de Cinéma Humaniste et Environnemental du 29 janvier au 1er février 2026.

Montant : 3 000 €

RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES DE SALON-DE-PROVENCE

Projet : Organisation du Festival de Cinéma Art et Essai du 13 au 22 mars 2026.

Montant : 25 000 €

SALON CULTURE

Projet : L'association propose, du 17 au 27 mars et du 5 au 13 novembre 2026, l'animation « De la musique plein les yeux » au Portail Coucou, afin d'éduquer les élèves à l'image, au son et aux différents mécanismes du cinéma.

Montant : 1 300 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

AUTORISE le versement des subventions de projet aux associations mentionnées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, formalité indispensable au versement des subventions.

DIT que les crédits seront prélevés sur le budget 2026.

– SE PRONONCE COMME SUIT :

UNANIMITE

POUR : 40

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional